État de la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus du 1er cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Togo

RAPPORTS PERTINENTS

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel, Togo (A/HRC/19/10)

Série 100 : recommandations recueillant l'adhésion du Togo
Série 101 : recommandations recueillant l'adhésion du Togo, qui considère qu'elles ont déjà été mises en œuvre ou qu'elles sont en train de l'être
Série 102 : recommandations auxquelles le Togo a répondu (A/HRC/19/10/Add.1)
Série 103 : recommandations qui ne recueillent pas l'adhésion du Togo

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel, Togo, additif (A/19/10/Add.1)

EV : engagement volontaire

Rapport national, Togo (A/HRC/WG.6/12/TGO/1)

Liste des abréviations et acronymes

AFD : Agence française de développement
AGR : Activités génératrices de revenus
AIDE : Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
ANR : Agence nationale des renseignements
ARV : Antirétroviraux
ASC : Agents de santé communautaires
ATENS (programme) : Avançons tous ensemble
BAD : Banque africaine de développement
BID : Banque interaméricaine de développement
BM : Banque mondiale
CARMMA : Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique
CAT : Convention contre la torture
CATO : Cour d'arbitrage du Togo
CC : Cour des comptes
CDE : Convention relative aux droits de l'enfant
CDH : Conseil des droits de l'Homme
CDPH : Convention sur les droits des personnes handicapées
CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CFPJ : Centre de formation des professions de justice
CHR : Centre hospitalier régional
CHU : Centre hospitalier universitaire
CIRR : Commission interministérielle de rédaction des rapports
CNDH : Commission nationale des droits de l'Homme
CPI : Cour pénale internationale
CVJR : Commission Vérité, Justice et Réconciliation
DCF : Direction du contrôle financier
DESC : Droits économiques, sociaux et culturels
DH : Droits de l'Homme
EPU : Examen périodique universel
EV : Engagement volontaire
FAIEJ : Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP : Fonds des Nations unies pour la population
FOGES : Fondation Gnassingbé Eyadéma pour l'éducation et la santé
HCDH : Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HSH : Hommes ayant des rapports avec d'autres hommes
ICF : Fonds pour le climat d'investissement en Afrique
IGE : Inspection générale de l'Etat
IGF : Inspection général des finances
INDH : Institution nationale des droits de l'Homme
IST : Infections sexuellement transmissibles
ITIE : Initiative pour la transparence dans les industries extractives
LGBTI : Lesbiennes, Gays, Bisexuels, et Transsexuels ou et Transgenres
MDH : Ministère des droits de l'Homme
MGF : Mutilation génitale féminine
MICS : Enquête par grappe à indicateurs multiples
MNP : Mécanisme national de prévention de la torture
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
OMS : Organisation mondiale de la Santé
ONG : Organisation non gouvernementale
OPJ : Officiers de police judiciaire
OSC : Organisation de la société civile
OTR : Office togolais des recettes
PADAT : Projet d'appui au développement agricole au Togo
PAIPJA : Programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans
PAM : Programme alimentaire mondial
PERI : Projet éducation et renforcement institutionnel
PIDESC : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
PROVONAT : Programme de volontariat national
PSAEG : Programme de soutien et d'appui économique aux groupements
QUIBB : Questionnaire unifié des indicateurs de base de bien-être
SCAPE : Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
UE : Union européenne
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG : Violences basées sur le genre
VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

RECOMMANDATIONS	ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE	MESURES PRISES ENTRE OCTOBRE 2011-FEVRIER 2014
1. INSTRUMENTS ET COOPÉRATION AVEC LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME		
Collaboration avec les mécanismes de droits de l'Homme		
Rattraper le retard accusé dans la présentation des rapports aux organes de traités (EV).	En cours	Les instruments dont les Rapports ont été présentés aux organes de traités sont les suivants : ▪ Pacte international relatif aux droits civils et politiques (mars 2011); ▪ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en mai 2013 ▪ Convention relative aux droits de l'enfant (janvier (2012) ▪ *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (janvier 2012)* ; ▪ Convention contre la torture (CAT) en novembre 2012 ▪ *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des* femmes (CEDEF) en octobre 2012
Renforcer les capacités en matière de suivi des recommandations des organes conventionnels et de l'EPU (EV).	Réalisé	*Un appui technique a été fourni par le Bureau du HCDH au Togo pour renforcer les capacités de l'État de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'adhésion aux différentes conventions internationales sur les droits de l'Homme et de présenter des rapports périodiques aux organes de traités (2012).* *De plus, les recommandations issues des organes de traité ont été vulgarisées auprès des Ministères concernés. Il s'agit des recommandations du comité des droits de l'enfant, du comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le comité des droits socioéconomiques et culturels. En outre, des ateliers de vulgarisation des recommandations de l'EPU et d'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre ont été organisés.*
100.32 (Burkina Faso) Poursuivre la collaboration avec les mécanismes internationaux	En cours	La soumission des rapports aux organes de traités et l'élaboration du Rapport à mi-parcours de l'EPU témoignent de l'engagement du Togo à poursuivre la collaboration avec les mécanismes internationaux. Il en est de même de la visite de la Rapporteure spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme en octobre 2013, et celle de la Haut Commissaire adjointe aux droits de l'homme en février 2014.
100.33 *(Sénégal),* ***100.34*** *(Niger)* Élaborer une stratégie concrète	En cours	Dans le souci de permettre la soumission des rapports aux organes conventionnels, une stratégie a été élaborée consistant :

pour permettre la soumission aux organes conventionnels de tous les rapports attendus.		1. un inventaire exhaustif des rapports en retard (réalisé) ***2.*** la mise en place d'un secrétariat permanent auprès de la Commission interministérielle de rédaction ***des rapports initiaux et périodiques*** (CIRR) (en cours).
Les procédures spéciales ***102.8*** *(Espagne),* ***102.9*** *(Uruguay),* ***102.10*** *(Lettonie)* Adresser une invitation permanente à tous les détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales du CDH.	En cours	Les autorités togolaises sont disposées à étudier les demandes de visite des rapporteurs spéciaux au cas par cas.
Signatures, ratifications, mise en œuvre		
Convention internationale sur les disparitions forcées ***100.1*** *(Espagne),* ***100.2*** *(Uruguay),* ***100.3*** *(Argentine),* ***100.4*** *(France)* Ratifier la convention internationale sur les disparitions forcées (EV).	En cours	La loi autorisant la ratification de la convention la protection des personnes contre les disparitions forcées a été adoptée par l'Assemblée nationale le 9 mai 2014.
2e Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques ***100.6*** *(Espagne),* ***100.7*** *(République de Moldova),* ***100.8*** *(Uruguay),* ***100.9*** *(Argentine)* Ratifier le Protocole ; Ratifier le deuxième protocole facultatif relatif aux droits civils et politiques (EV).	En cours	L'exposé des motifs est élaboré en mai 2014 et sera examiné par le gouvernement en conseil des ministres.
Convention contre la torture ***100.48*** *(Maroc)* Mettre en œuvre la Convention (EV).	En cours	**Pour mettre en œuvre la Convention les actions suivantes ont été menées**: - Formation de 484 surveillants de prison en droits de l'Homme, y compris sur la prévention de la torture et les droits des détenus ; - Instauration des clubs juridiques au sein des prisons civiles de Lomé, Aného, Atakpamé, Sokodé et Kara ; - Intégration de la prévention de la torture dans les modules de formation des officiers de police judiciaire (OPJ) ; - Traitement des plaintes par la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) qui diligente

		des enquêtes sanctionnées par un rapport ; - Possibilité de saisir la Cour de justice de la CEDEAO en cas d'actes de torture.
Convention relative aux droits de l'enfant ***100.10*** *(Australie)* Renforcer les efforts visant à s'acquitter des obligations découlant de la Convention (EV).	Réalisé	Pour s'acquitter des obligations découlant de la Convention sur les droits de l'enfant, des actions de renforcement de capacités des OPJ, magistrats, avocats, notaires et professionnels de la santé ont été menées pour la mise en œuvre du code de l'enfant (2011-2013). Voir 100.66. Pour assurer un meilleur respect des droits de l'enfant, des efforts ont été poursuivis en vue d'encourager l'enregistrement systématique des naissances. Ainsi l'analyse des goulots d'étranglement suivie de la mise en œuvre des plans opérationnels ont induit une augmentation du taux d'enregistrement, notamment dans deux préfectures, comme suit : - Préfecture de l'Oti de 11,1% à 77,1% en 2013. - Préfecture de la Kozah, 13% à 39,37% en 2013. Le processus sera progressivement étendu aux autres préfectures.
Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ***100.41*** *(Australie)* Intensifier les efforts déployés pour s'acquitter des obligations découlant de la Convention.	En cours	Afin de contribuer à une meilleure connaissance des obligations découlant de la Convention, un atelier de vulgarisation sur les recommandations issues de la présentation des 6e et 7e rapports périodiques au Comité de la CEDEF, a été organisé en juin 2013. Cet atelier a ciblé : 181 participants représentant les cellules « genre » des ministères, les préfets, les chefs religieux et les chefs traditionnels des cinq régions et Lomé commune. Des ateliers de vulgarisation sur les recommandations issues des 6ème et 7ème rapports de la CEDEF sont organisés dans les régions des savanes, de la Kara et Centrale du 14-23 mai 2014.
Protocole facultatif de la CEDEF ***102.1*** *(Brésil),* ***102.2*** *(Uruguay),* ***102.3*** *(Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord),* ***102.4*** *(Hongrie)* Ratifier le Protocole.	En cours	L'exposé des motifs de l'avant-projet de loi autorisant la ratification est soumis au gouvernement pour étude et adoption en Conseil des ministres.
Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ***102.5 (****République de Moldova),* ***102.6*** *(Hongrie)* Ratifier la Convention.	Réalisé	La Convention a été ratifiée le 3 avril 2012.
Harmonisation des lois nationales avec les instruments internationaux		
Poursuivre l'harmonisation de la législation avec les instruments (EV).	En cours	Dans le cadre de l'harmonisation de la législation avec les instruments internationaux, la loi n°2012-014 portant Code des personnes et de la famille a été adoptée et promulguée le 06 juillet 2012. A également été adoptée la loi n°2013-010 du 27 mai 2013 portant aide juridictionnelle en

		2013. Les efforts se poursuivent pour l'adoption du code pénal et du code de procédure pénale.
100.5 *(Afrique du Sud),* Harmoniser les lois nationales, y compris les lois coutumières, avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme auxquels le Togo est partie.	**Commentaire** Il n'existe pas de lois coutumières au Togo mais des pratiques coutumières. En cas de conflit, la loi formelle prime.	
Vulgariser les recommandations issues de l'EPU (EV).	Réalisé	Le gouvernement a organisé deux ateliers de restitution qui se sont tenus les 17- 18 et 20 janvier 2012 à l'intention, d'une part, des membres de la Commission interministérielle de rédaction des rapports initiaux et périodiques (CIRR) et des cadres du Ministère des droits de l'homme, et d'autre part, des organisations de la société civile, des institutions nationales, des médias et des agences onusiennes. Ces ateliers avaient pour but d'étudier les recommandations et de réfléchir à une stratégie d'actions pragmatiques et concrètes en vue de leur mise en œuvre. Une émission - débat radiotélévisée a aussi été animée à ce propos par les ministres des droits de l'homme, de la justice et du travail en octobre 2012.
2. GOUVERNANCE (démocratie, élections, transparence, lutte contre l'impunité)		
Poursuivre la promotion d'une bonne gouvernance (EV). ***100.26*** *(Viet Nam)* Renforcer le processus visant à l'édification d'un État reposant sur la primauté du droit et la bonne gouvernance pour favoriser la stabilité politique ainsi qu'un développement social et économique durable.	Réalisé	En matière de bonne gouvernance, le gouvernement a institué au niveau de tous les ministères, un mécanisme de suivi des activités à travers des réunions stratégiques. Ce mécanisme vise à mettre tous les agents au même niveau d'information. En 2012, le gouvernement a élaboré un manuel de procédure en matière de programmation des investissements et une stratégie nationale de suivi-évaluation. Il a été également mis en place un comité de suivi régional des actions financées par le budget d'investissement et un centre de renforcement des capacités des ressources humaines et de recherche. **Au niveau du renforcement de capacités en matière de marchés publics**, il a été créé un centre de services chargé d'apporter des appuis conseils et d'assurer une formation continue des acteurs de la

		commande publique qui a assuré la formation de plus de 947 acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés publics (2012-2013). Des modules de formation pour les acteurs du système de passation et de contrôle des marchés publics et délégation de service public (procédures de passation, contrôle et exécution des marchés publics et l'élaboration des dossiers d'appel d'offre et les avis à manifestation d'intérêt) ont été élaborés et mis en œuvre. **Pour ce qui est du renforcement des capacités en matière de contrôle**, les actions suivantes ont été menées: - élaboration d'une stratégie de formation assortie d'un plan d'action validé en juin 2013 ; - formation de 600 agents sur les techniques de contrôle de la gestion axée sur les résultats (août 2012) ; - formation des agents da la Direction du Contrôle Financier (DCF), de l'Inspection Générale des Finances (IGF), de l'inspection générale d'Etat (IGE) et de la Cour des comptes (CC) en audit des marchés publics (sept. 2013) ; - prise en compte de l'augmentation des effectifs de la DCF et de l'IGF par la loi de finances 2014; - renforcement des capacités de contrôle de l'Assemblée nationale (ressources humaines compétentes et ressources financières). **En ce qui concerne la lutte contre la corruption et la fraude fiscale et douanière**, il faut noter les actions suivantes: - élaboration en 2012 d'un code d'éthique validé en janvier 2013 par le comité de pilotage des réformes ; - opérationnalisation de l'inspection générale des finances et de la cour des comptes; - mise en place de l'Office togolais des recettes (OTR) qui a démarré ses activités le vendredi 07 février 2014 ; - formation sur le management au profit des cadres de l'administration publique en 2010, 2011 et 2012 dans le cadre du programme ATENS (plusieurs modules ont été développés, y compris celui de la corruption); - organisation d'un atelier national sur la lutte contre la corruption des agents publics en relation avec le trafic de drogue au profit des acteurs de la justice (juin 2012) ; - adhésion en juin 2011 à l'ITIE du Togo ; - en 2012, le Togo est déclaré conforme avec label de référence et trophée de meilleure communication.
Système judiciaire		
100.67 *(République islamique d'Iran)* ***101.14*** *(Espagne)* Poursuivre le programme national de modernisation du	Réalisé	Le programme a pris fin en août 2012. Au titre des acquis, il faut noter : - la construction et l'équipement des Cours d'Appel de Lomé et de Kara ; - la rénovation, l'extension et l'équipement des tribunaux d'Atakpamé et d'Aného; - l'installation d'un système informatisé de délivrance des certificats de nationalité ;

système judiciaire.		- la création du centre de formation des professions de justice (CFPJ) : 42 magistrats et 40 greffiers ont été formés entre 2012 et 2013; - la création du corps des surveillants de l'administration pénitentiaire ; - la mise en place du logiciel de gestion des prisons ; - l'équipement de la police scientifique ; - la mise en ligne des textes législatifs et réglementaires ; - la mise en place d'une médiathèque virtuelle ; - la création de la direction de l'accès aux droits chargée de la vulgarisation des textes de loi auprès des citoyens, de la sensibilisation et de l' information sur les procédures judiciaires sur la base d'un ABC (en format de guide) des procédures judiciaires ; - la vulgarisation du guide sur les droits des détenus ; - la mise à disposition d'un de documents à l'intention de chaque magistrat. Un document de politique sectorielle de la justice est en cours d'élaboration.
100.11 *(Nigéria)* Accélérer l'adoption des projets de loi à l'examen visant à moderniser le cadre juridique pour renforcer les garanties des citoyens devant les tribunaux; réorganiser le système judiciaire de façon à le rapprocher des citoyens et à redéfinir la juridiction des tribunaux.	En cours	Adoption de la loi n°2013-010 du 27 mai 2013 portant aide juridictionnelle en 2013. Validation des projets de décrets d'application de la loi portant aide juridictionnelle.
Promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux nominations au sein des institutions de l'État et dans les administrations publiques.	En cours	Pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux nominations au sein des institutions de l'Etat et dans les administrations publiques, le Chef de l'Etat, dans son adresse au corps diplomatiques, à l'occasion de la présentation des vœux en décembre 2012, a annoncé l'introduction du principe de la parité aux postes électifs et de responsabilité. Cette volonté s'est traduite par l'introduction, dans le code électoral, de mesures encourageant la parité sur les listes électorales lors des législatives du 25 juillet 2013. L'Assemblée nationale actuelle (2013-2018) compte : 16 députés femmes sur 91 soit 14,56 % ; la précédente législature (2007-2013) compte : 8 députés femmes sur 81 soit 6, 48 %.
101.14 *(Espagne),* ***101.7*** *(France)* Renforcer l'appareil judicaire en améliorant son fonctionnement, ses capacités et, en particulier, le système	En cours	Depuis 2012, des efforts sont en train d'être déployés pour doter toutes les juridictions de matériels informatiques et initier le personnel à l'utilisation de ces outils. Sur le plan de la formation continue, le centre de formation des professions de justice a formé, en 2012, 27 magistrats et 83 en 2013. Pour ce qui est des nominations à des postes de responsabilité dans les tribunaux, elles sont faites

d'érection des tribunaux, et en veillant à ce qu'il soit pleinement indépendant des autres pouvoirs de l'État.		en conseil des ministres sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature pour ce qui est des magistrats du siège, et sur proposition du Garde des sceaux pour ce qui est des magistrats du parquet. Les nominations sont faites en tenant compte du grade et de la compétence. Le Conseil supérieur de la magistrature présidé par le président de la Cour suprême est composé de 09 membres dont 07 magistrats. Quant au principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif, il est consacré par l'article 113 de la Constitution. Le statut des magistrats a été révisé par la loi n°2013-007 du 25 février 2013 afin de permettre l'amélioration des conditions matérielles des magistrats.
3. MESURES LÉGISLATIVES, POLITIQUES, STRATÉGIES, INITIATIVES NATIONALES		
100.27 *(Afrique du Sud),* ***100.25*** *(République du Congo)* Élaborer une stratégie et un plan d'action national en faveur des droits de l'Homme; garantir le plein exercice par la population des droits de l'Homme.	Réalisé	Un programme national de promotion et de protection des droits de l'Homme a été adopté en conseil des ministres en 2007 et complété en 2008 par une stratégie de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement. Ce programme, initialement prévu pour trois ans, est toujours en cours d'exécution et nécessite des financements complémentaires. Le plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités a été validé en septembre 2013 et est en cours d'exécution. Une politique des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, intégrant la mise en œuvre des recommandations de la CVJR, des organes de traités et de l'EPU est en cours d'élaboration pour une période de 5 ans.
INDH ***100.14 (****Espagne),* ***100.15*** *(République de Moldova),* ***100.16*** *(Ghana),* ***100.17*** *(Slovénie),* ***100. 18*** *(Hongrie),* ***100.20*** *(Nigéria)* Renforcer la Commission nationale des droits de l'Homme en lui allouant davantage de ressources financières et humaines pour garantir son indépendance et son impartialité afin qu'elle	Réalisé	Le budget de la Commission est passé de 200 millions en 2012 à 280 millions CFA en 2014. Cette augmentation participe au renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la CNDH. Pour assurer une plus grande couverture nationale, les textes régissant la CNDH ont prévu une déconcentration de ses services. Dans ce sens, quatre antennes régionales ont été créées (Atakpamé, Kara, Dapaong et en 2013 Sokodé).

puisse s'acquitter efficacement de son mandat.		
Commission VJR ***100.19*** *(États-Unis d'Amérique),* ***100.22*** *(Afrique du Sud)* Renforcer la Commission afin qu'elle reçoive un financement approprié et soit indépendante et impartiale.	Réalisé	La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a reçu l'appui nécessaire qui lui a permis de faire son travail en toute indépendance et impartialité. Elle a remis son rapport final assorti de 68 recommandations le 3 avril 2012 aux autorités. Ce rapport est publié.
Sensibilisation, éducation et formation aux droits de l'Homme ***100.31*** *(République islamique d'Iran),* ***100.85*** *(Tchad)* Renforcer la campagne de sensibilisation aux droits de l'Homme à l'intention du grand public et des autres parties prenantes; Intégrer l'enseignement des droits de l'Homme et du citoyen dans les programmes scolaires et dans les cours de formation destinées aux membres de forces de l'ordre.	En cours	Au titre des campagnes de sensibilisation aux droits de l'Homme à l'intention du grand public et des autres parties prenantes, les mesures suivantes ont été prises : - organisation de 6 ateliers avec l'appui du HCDH en vue de renforcer les capacités des magistrats, des officiers de polices judicaires en droits de l'Homme du 11 octobre 2011 au 23 mars 2012 ; - fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisées du 27 juin au 4 juillet 2013 au profit 2 540 jeunes ; - fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisées en février 2014 au profit de 939 jeunes ; - fora régionaux des jeunes sur les droits et devoirs et la citoyenneté organisées du 21 octobre au 5 novembre 2013 dans les cinq régions du pays et Lomé commune au profit de 900 jeunes ; - campagne contre les violences faites aux femmes menée à Sokodé, à l'intention des jeunes scolaires des établissements de la ville sur le thème « Ensemble luttons contre les violences sexuelles à l'égard des filles et des femmes » (décembre 2013) ; - inclusion des droits de l'homme dans la matière Education civique et morale dans les écoles à travers le pays depuis 2012 ; - organisation du 16 au 20 décembre 2013 d'une campagne de sensibilisation sur « droits de l'homme et citoyenneté » dans les 5 régions et Lomé commune touchant 97 Lycées et collèges, au profit de 81 647 élèves et 1 358 enseignants.

4. MESURES LÉGISLATIVES, POLITIQUES, STRATÉGIES, INITIATIVES SECTORIELLES		
Droits civils et politiques		
Privation de liberté/conditions de détention ***100.55*** *(Norvège)* Prendre des mesures pour garantir que toutes les personnes en prison ou en centre de détention soient traitées conformément aux lois nationales et aux obligations internationales.	En cours	Afin d'améliorer le traitement des personnes privées de liberté ou en centres de détention, les mesures suivantes ont été prises : - avec l'appui du PNUD, des audiences extraordinaires ont été organisées permettant le traitement de 407 dossiers dans trois villes, qui ont abouti à 198 libérations (2013) ; - augmentation du budget de l'administration pénitentiaire de 16 à 30 millions, soit 87,5%, pour améliorer la santé des détenus ; - une opération de salubrité d'une semaine accompagnée de soins gratuits à la prison civile de Lomé a été initiée par la Fondation Gnassingbé Eyadéma pour l'éducation et la santé (FOGES) (2012); - création d'un groupe chargé de l'hygiène et de la salubrité dans les prisons civiles du pays ; - opération de salubrité et de désinfection effectuée par le CICR en 2013 dans les prisons ; - Mise en place d'un système de transformation de boues de vidange en biogaz utilisé pour la cuisson des aliments dans la prison civile de Lomé depuis le 8 mai 2014 avec l'appui financier du PNUD.
100.54 *(Bénin)* Construire ou rénover les prisons conformément aux normes internationales; fournir de la nourriture aux détenus.	En cours	Construction de la prison civile de Kpalimé d'une capacité de 200 détenus conforme aux normes et standards internationaux.
101.7 *(France)* Veiller à ce que les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention soient respectées.	En cours	- Depuis février 2012, une interdiction est faite à l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) de procéder à des gardes à vue. - 6 ateliers régionaux sur « le respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice», en vue de renforcer les capacités des magistrats, des officiers de polices judicaires ont été organisés du 11 octobre 2011 au 23 mars 2012 avec l'appui du HCDH. - Entre 2012 et 2014, 23 unités de polices ont été créées à Lomé et à l'intérieur du pays. - 144 nouveaux OPJ ont été formés et plus de 1000 fonctionnaires de polices recrutés sont actuellement en formation. - une école de police conforme aux normes internationales est en construction avec l'appui financier de l'Union Européenne.

		- Construction de la prison civile de Kpalimé d'une capacité de 200 détenus conforme aux normes et standards internationaux. -
101.9 *(Bénin)* Garantir le respect des dispositions constitutionnelles et législatives qui régissent la détention et compenser les lacunes des textes à chaque fois que cela est nécessaire, et veiller à ce que les conditions de détention soient respectées; accélérer l'adoption d'un projet de loi sur les mesures de substitution à l'emprisonnement pour lutter contre la surpopulation carcérale.	Non réalisé	
101.8 (Canada), 101.10 (Norvège), 101.11 (Allemagne) Mettre en œuvre une stratégie qui vise à améliorer les conditions de détention en réduisant la surpopulation carcérale ; faire en sorte que les femmes puissent être gardées par des agents pénitentiaires de sexe féminin ; améliorer les conditions dans les prisons et moderniser les centres de détention.	En cours	Voir ***recommandation*** (***101.7*** *(France)*
Prévention de la Torture ***100.49*** *(Suède),* ***100.51*** *(Slovaquie)* Prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'aucun cas de torture ou d'autres traitements inhumains ou dégradants ne se produise;	En cours	Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la torture : - formation de 30 officiers de police judiciaire (OPJ) provenant des 5 régions du pays sur les techniques d'interrogatoire des enfants auteurs ou victimes d'infractions (février 2012) ; - campagne de sensibilisation sur la torture menée par la CNDH à Sokodé auprès des OPJ (2012); - le principe de l'obligation d'une enquête systématique en cas de décès d'un prisonnier ou d'un gardé à vue est acquis ;

prendre des mesures pour prévenir la torture, pour garantir que toutes les allégations, en particulier les décès en garde à vue, fassent l'objet d'enquêtes crédibles et assurer la réparation et la réadaptation des victimes.		- introduction des modules sur les droits de l'homme et la lutte contre la torture dans les programmes de formation des OPJ et des surveillants de l'administration pénitentiaire ; - introduction de la définition, incrimination et sanction de la torture dans le projet de code pénal.
100.21 *(France),* ***100.23*** *(Bénin)* Créer un mécanisme national de prévention indépendant comme le prévoit le Protocole facultatif à la Convention contre la Torture.	En cours	Dans le cadre de la réforme de la CNDH, pour lui permettre d'abriter le Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP), un avant-projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique régissant l'institution a été validé au cours d'un atelier en juin 2013.
100.52 *(Cap-Vert)****, 101.4*** *(Mexique)* Adopter le projet de code pénal révisé qui définit et réprime la torture; élaborer un projet de loi portant réforme du Code pénal de façon à introduire l'incrimination de la torture selon la définition de l'article premier de la Convention contre la torture.	En cours	Le projet de loi portant code pénal, qui définit et réprime la torture est soumis à l'Assemblée nationale pour étude et adoption.
100.50 *(Slovénie)* Élaborer un plan d'action pour lutter contre la torture et les mauvais traitements en vue de leur élimination, et traduire en justice toutes les personnes soupçonnées de tels actes.	Non réalisé	
101.5 *(Norvège),* ***101.6*** *(Allemagne)* Prendre des mesures pour lutter contre l'impunité dans les cas allégués de torture et	En cours	-Le gouvernement a mandaté la CNDH qui a diligenté une enquête dans la procédure engagée contre Kpatcha Gnassingbé et coaccusés et a formulé des recommandations; - Suite à ces recommandations, 13 mesures ont été prises par le gouvernement parmi lesquelles la réforme de l'ANR et la réparation des dommages causés aux victimes ; - En exécution de l'arrêt rendu par la cour de justice de la CEDEAO dans la même affaire, l'Etat

des actes de violence commis dans le contexte des élections de 2005 et pour garantir la protection de la loi; enquêter sur toutes les plaintes pour torture, en particulier celles formulées dans le cadre de la procédure engagée contre Kpatcha Gnassingbé et ses partisans.		a versé des dommages et intérêts d'un montant de 532 millions de francs CFA aux victimes ; - Tous les cas de torture allégués et les actes de violences commis ont été examinés par la CVJR ; - Les plaintes sont en cours d'instruction au niveau des juridictions.
100.53 *(Chili)* Examiner les observations du **Comité contre la torture**, qui a constaté que les dispositions du Code de procédure pénale actuel relatives à la garde à vue ne prévoyaient ni la notification des droits ni la présence d'un avocat, et que certaines personnes étaient détenues sans inculpation ou en attente de jugement pendant plusieurs années	Réalisé	Un atelier de validation de l'avant-projet du code de procédure pénale révisé s'est tenu en avril 2012 et a pris en compte les observations du comité contre la torture.
Égalité et non-discrimination		
100.35 *(République démocratique du Congo),* ***100.37*** *(Slovaquie)* Accélérer la mise en œuvre du programme visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, et mettre en œuvre des mesures efficaces, visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes.	Réalisé	La politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre adoptée en janvier 2011 a pour but de promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement. Elle a été suivie par l'élaboration d'un document de cadre de dépenses à moyen terme pour financer les programmes genre. Des cellules genres ont été mises en place dans tous les départements ministériels et les membres formés pour la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et plans de travail annuels. Afin de contribuer à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des ateliers de formation et de sensibilisation auprès des préfets, chefs traditionnels, autorités religieuses, propriétaires terriens et autres acteurs clés des collectivités locales sur le genre et l'accès des

		femmes à la terre (janvier 2014 – Préfectures d'Agou et de Kloto). De 2011 à 2014 : l'organisation des ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités de 895 acteurs notamment les préfets, les chefs traditionnels, autorités religieuses, les organisations de la société civile, les comités de développement à la base dans les cinq régions et Lomé commune.
100.36 *(Brésil),* ***100.38*** *(Chili)* Adopter des politiques et prendre des mesures juridiques pour garantir l'égalité hommes-femmes; appliquer les recommandations du Comité des droits de l'homme en 2011 concernant les réformes législatives nécessaires pour garantir l'égalité en droit des hommes et des femmes.	En cours	Le projet de Code pénal a repris la définition de la discrimination telle que consacrée par l'article premier de la Convention sur toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, et consacre un chapitre aux discriminations à l'égard de la femme et à leurs sanctions. Le code des personnes et de la famille de 2012 contient des dispositions suivantes visant à éliminer les discriminations à l'égard des femmes : - l'âge du mariage identique pour l'homme et la femme ; - les mêmes conditions d'accession à l'héritage pour l'homme et la femme ; - l'interdiction du lévirat et sororat ; - le choix consensuel du domicile conjugal ; - le droit du conjoint ou de la conjointe de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants.
101.1 *(Canada)* Modifier les pratiques relatives au recrutement et au maintien en poste des agents de la fonction publique et du personnel militaire de façon à garantir l'égalité des chances, à refléter la composition ethnique et culturelle du pays et à favoriser l'emploi de femmes dans les secteurs traditionnellement réservées aux hommes.	Réalisé	Le recrutement dans l'armée et dans les forces de sécurité est ouvert aux candidats des deux sexes remplissant les conditions prévues par la loi.
101.2 *(Ghana)* Prendre des mesures supplémentaires pour faciliter l'entrée dans l'armée et dans la fonction publique des personnes appartenant à des groupes ethniques sous-représentés afin de mieux refléter la diversité culturelle et	Non réalisé	

ethnique de la société togolaise et de promouvoir le processus de réconciliation .		
Liberté d'opinion et d'expression		
101.15 *(Ghana),* ***101.16*** *(Australie);* ***101.17*** *(Slovénie),* ***101.18*** *(Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)* Prendre des mesures pour garantir l'exercice de la liberté d'expression, conformément aux obligations imposées par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; garantir la liberté de manifestation ; garantir la liberté des médias.	Réalisé	**Mesures prises de 2011 à 2014 :** -Modification de la loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication par la loi organique n°2013-016 du 8 juillet 2013 ; - 44 journaux ont fait leur apparition ; - 10 radios rurales ont été créées ; - des ateliers de formation des journalistes pour la couverture du processus électoral des législatives de 2013 et de la publication des résultats. **Dans le cadre de la coopération** : - Appui des organisations de journalistes par la Fondation Friedrich Ebert dans la formation au respect de l'éthique et de la déontologie ainsi que dans la liberté syndicale des journalistes ; - les organisations de journalistes formées à la couverture des élections et la promotion de la démocratie avec l'appui de l'Ambassade des États-Unis. Liberté de manifestation - Pour garantir la liberté de manifestation la loi n°2011-010 du 16 mai 2011 a été adoptée.
Droits économiques, sociaux et culturels		
Droit à un niveau de vie suffisant		
100.69 *(Brésil)* Intensifier les efforts, et fixer des priorités, visant à lutter contre l'extrême pauvreté.	En cours	Plusieurs mesures ont été prises pour intensifier les efforts visant à lutter contre l'extrême pauvreté : - Adoption de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) qui est un document fédérateur (suivi de la mise en œuvre par décret en conseil des ministres, des comités sectoriels de mise en œuvre. - **Soutien aux jeunes en entreprenariat :** ✓ dans le cadre du Programme d'Appui à l'Insertion Professionnelle des Jeunes Artisans (PAIPJA), 2 000 artisans ont été outillés en kits dans 10 corps de métier; ✓ dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) pour l'auto-emploi, 2 323 jeunes ont été formés en entreprenariat entre 2012 et 2014, 586 plans d'affaires soumis en 2013 pour financement ; ✓ En 2013, 50 plans d'affaire ont été financés pour un montant total de 50 millions de FCFA ✓ Programme d'appui au développement à la base (PRADEB) : Entre 2013-2014, 946 jeunes ont été formés en entreprenariat et 179 plans d'affaires élaborés et soumis en vue de financement.

		- **Soutien aux entreprises locales** : ✓ des soutiens (financiers, matériels) ont été accordés aux entreprises locales (des coopératives qui interviennent dans la transformation des produits locaux) en 2012, 4 unités de transformation de produits locaux ont été créés et ont bénéficié d'un financement d'un montant de 34 millions de FCFA ; - **Programme de soutien et d'appui économique aux groupements (PSAEG)*:*** ✓ un crédit de plus de 9 milliards a été accordé entre 2011 et 2013 aux groupements à la base (coopératives) dont 103 685 membres bénéficiaires ; ✓ 515 groupements ont été équipés (5 229 membres); ✓ 1 825 ont été formées (12 504 membres) ; ✓ Mise en place et opérationnalisation du fonds national de la finance inclusive en 2014 : un crédit d'un montant de 900 millions de FCFA est prévu au titre de l'année 2014 ; - **Programme de développement communautaire (PDC) :** 2008-2013, la Banque Mondiale a financé le PDC pour un montant de 16 milliards 450 millions de FCFA. La mise en œuvre de ce programme a permis : ✓ le financement de 584 micro projets d'infrastructures et des activités génératrices de revenu ; ✓ la création de 26 623 emplois (travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ; ✓ la distribution de 4 275 tonnes d'engrais aux agriculteurs ; ✓ la formation de 9 406 membres de CVD sur la mise en œuvre de micro projets communautaires ; ✓ la mise en place de 256 cantines scolaires au profit de 60 934 enfants entre 2008-2013. ✓ Lancement du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité alimentaire(PNIASA) en février 2012 d'un coût total de 600 milliards de F CFA pour une période de six ans. Ce programme vise à accroitre les revenus des exploitants agricoles et à améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux particulièrement les populations vulnérables les femmes et les jeunes.
100.72 *(Nigéria)* Prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer les inégalités qui subsistent en ce qui concerne l'exercice du droit à l'alimentation par le peuple togolais.	En cours	Afin d'améliorer la promotion et la protection du droit à l'alimentation, plusieurs mesures ont été prises, entre autres : - le gouvernement a adopté le décret n° 2012-010/PR du 7 mars 2012 rendant obligatoire l'enrichissement des huiles raffinées et de la farine de blé en micro nutriments ; - 26 076 femmes et 23 705 jeunes ont bénéficié des Kits agricoles composés d'un animal ou de semences, des désherbants et de l'engrais dans le cadre du projet d'appui au développement agricole (PADAT) en 2012 ; - Acquisition de 500 tonnes semences certifiées de maïs ; 200 tonnes de riz 400 tonnes d'engrais au profit de 25 000 producteurs et 570 géniteurs mis à la disposition des éleveurs dans le cadre

		du Projet intitulé Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO) Projet Togo en 2013 - 99 jeunes ont été formés en entreprenariat agricole (PPAO-Togo) ; - un projet pilote de transfert monétaire couvrant 15 000 enfants est en cours de réalisation depuis 2013 (des fonds du gouvernement et de la BM seront transférés mensuellement aux ménages) sur la base des enquêtes QUIBB et MICS 4. -
100.70 *(Cuba),* ***101. 19*** *(République islamique d'Iran)* Continuer à mettre en œuvre des stratégies et des programmes de développement social et économique dans le pays, en vue, en particulier de réduire la pauvreté ; veiller à ce que les droits de l'Homme soient pris en considération dans les programmes de réduction de la pauvreté.	Réalisé	- Avec l'appui de la Banque mondiale, la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) couvrant la période 2013 – 2017 a été adoptée par le gouvernement en 2013. C'est un outil de développement de tous les secteurs et de réduction de la pauvreté visant à améliorer les conditions de vie des Togolais. Une table-ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SCAPE a été organisée. - 75 plateformes multifonctionnelles pour l'électrification des zones reculées, ainsi que 60 unités d'éclairage ont été installées entre 2012 et 2013 ; - Le Ministère des droits de l'homme a également organisé une série de formation avec l'appui de ses partenaires (PNUD et HCDH) sur l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme dans les politiques et programmes de développement en mars 2012) : Plus d'une centaine de membres et personnels de la primature, de la présidence de la République, de la HAAC, de la CIRR, ainsi que des décideurs au sein du Ministère ont bénéficié de cette formation;
Droit à la santé		
100.73 *(Viet Nam),* ***100.75*** *(Cuba),* ***100.76*** *(République islamique d'Iran)* Fixer des priorités pour garantir la réalisation du droit à la santé; continuer à mettre en œuvre des programmes et des mesures pour que l'ensemble de la population bénéficie de services de qualité dans le domaine de la santé; garantir l'accès aux soins de santé.	Réalisé	**Les priorités pour garantir la réalisation du doit à la santé ont été fixées à travers** : - la révision de la Politique nationale de la santé approuvée par décret n° 2012-265/PR du 31 octobre 2012e ; - L'approbation du Plan national de développement sanitaire 2012-2015 par décret n° 2012-256/PR du 17 octobre 2012 et du mémorandum pour la mise en œuvre dudit plan (2012). **Mesures prises afin *de renforcer la qualité et l'accès aux services de santé :*** - 87 bourses ont été octroyées pour la formation des professionnels de la santé entre 2012 et 2013; - 50 infirmiers ont été équipés d'une moto pour desservir plusieurs villages en matière de soins de santé ; - 36 unités de soins périphériques ont bénéficié de médicaments en 2013. - les professionnels de santé ont été formés et dotés d'équipements, de médicaments et de vaccins avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

100.74 *(Norvège)* Réviser les politiques dans le domaine de la santé maternelle et apporter les modifications nécessaires pour garantir que les femmes enceintes aient accès aux structures médicales dans l'ensemble du pays.	En cours	Pour améliorer l'accès des femmes enceintes aux soins et à une meilleure prise en charge, les mesures suivantes ont été prises : - révision de la Politique nationale de la santé approuvée par décret n° 2012-265/PR du 31 octobre 2012e ; - approbation du Plan national de développement sanitaire 2012-2015 par décret n° 2012-256/PR du 17 octobre 2012 et du mémorandum pour la mise en œuvre dudit plan (2012). - **adoption de la Stratégie avancée** (organisation des visites des agents de santé communautaires (ASC) dans les localités pour administrer des soins aux femmes enceintes) ; - **Subvention de la césarienne à 90 % :** ✓ 23 183 KITS pour la subvention de la césarienne à 90% ont été fournis entre 2011 et 2013 aux formations sanitaires (CHU et CHR), dans le cadre de la campagne pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Afrique (CARMMA) ; ✓ 236 femmes ont été prises en charge dans le cadre de la campagne de prise en charge des femmes atteintes de fistules obstétricales en 2011 et 2012. ✓ Augmentation des sites PTME qui sont passés de 411 en 2012 à 596 en 2013 portant le taux de couverture de 52,1% à 69 %. ✓ Construction de 43 formations sanitaires pour la prise en charge des femmes enceintes (2011-2013).
101.20 *(Maroc)* Envisager d'étendre l'assurance maladie obligatoire dont bénéficient les agents de la fonction publique, selon qu'il convient, aux employées du secteur privé.	En cours	En décembre 2013, un atelier de sensibilisation des décideurs en vue de la mobilisation de fonds pour l'extension de l'assurance maladie obligatoire pour les employés du secteur privé a été organisé.
Droit au travail		
Réduire le taux de chômage (EV).	En cours	Le gouvernement a élaboré un plan stratégique national pour l'emploi des jeunes en sept. 2013. Il a mis en place des programmes sociaux comme le programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) et le programme de volontariat national (PROVONAT) lancés en janvier 2011. Entre 2011 et 2014, 2 287 primo demandeurs d'emploi de 18-40 ans ont bénéficié d'un stage rémunéré de 6 mois renouvelables une fois dans les structures privées dans le cadre du programme AIDE. Parallèlement, 4 280 volontaires qui relèvent du PROVONAT, bénéficient d'un stage rémunéré

		d'un an renouvelable 4 fois dans les unités de production privée, parapublique et publique. Ces stages couvrent un délai de 6 mois renouvelable une fois pour le programme AIDE et d'un an renouvelable pour le PROVONAT. Par ailleurs, des concours de recrutement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la police ont été organisés en 2013.
100.73 *(Viet Nam)* Fixer des priorités dans le domaine de l'emploi.	En cours	Dans la politique nationale de l'emploi, deux priorités ont été dégagées par le gouvernement. Il s'agit de : - faciliter l'accès des jeunes au marché de l'emploi (sur une estimation budgétaire de 274 084 081 500 FCFA prévue dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, 60% sont consacrés à la promotion de l'emploi des jeunes ; - une étude pour garantir le droit au travail décent des personnes handicapées, a été réalisée et validée au cours d'un atelier organisé le 23 janvier 2014.
Droit à l'éducation		
100.82 *(Venezuela),* ***101.22*** *(Brésil)* Poursuivre la consolidation du système éducatif; fixer des priorités, et mettre en œuvre des programmes et des mesures dans le domaine de l'éducation; prendre des mesures pour rendre la scolarité primaire obligatoire et en assurer la gratuité.	Réalisé	Plusieurs mesures ont été prises en vue de consolider le système éducatif : - l'école est obligatoire jusqu'à 15 ans; - Renforcement de l'effectif des enseignants : ✓ 2 500 enseignants recrutés pour le primaire en 2011 et 2012; ✓ 5 000 enseignants auxiliaires volontaires recrutés en 2013 ; - Provision de manuels scolaires : 3 000 000 de manuels scolaires ont été mis à la disposition de 4 358 écoles primaires publiques dans le cadre du « Projet éducation et renforcement institutionnel (PERI) » avec l'appui de l'AFD et la BID en 2013; - 11 115 panneaux de lecture (un outil pédagogique) ont été distribués à toutes les écoles primaires publiques du Togo entre décembre 2013 et février 2014 ; - 200 écoles bénéficient actuellement de l'évaluation des apprentissages selon la méthode Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) ; - Un atelier de validation des curricula d'enseignement du préscolaire et du primaire a été organisé le 14 mars 2014. Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle : - Un centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) dans le cadre du programme de modernisation de la formation professionnelle en partenariat avec le secteur privé (PMFP-PSP) a été crée ; ce programme prend également en compte l'équipement des centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle (CRETFP) de Kara et de la région maritime, puis du Lycée d'enseignement technique et professionnel de Sokodé en 2013; - Un lycée d'enseignement technique et professionnel a été créé à Glidji-Aného avec l'appui des Yvelines en France en 2014; - Des projets d'équipements des établissements publics d'enseignement technique sont en

		cours avec l'appui de AGRO MARKETING International et la BAD en 2014 ; - Des formateurs ont été formés en : ✓ comptabilité (200): dans le cadre de la revue des programmes de comptabilité dans la filière G2 avec l'appui de la Banque Mondiale en 2013; ✓ Français (54 à Lomé et 60 à Sokodé) en 2013 ; ✓ mécanique auto (64) avec l'appui du GIZ, dans les modules détection des pannes par le scanner, allumage électronique et injection à essence en 2014.
100.75 *(Cuba),* ***100.77*** *(Turquie)****, 100.78*** *(Norvège),* ***100.81*** *(Norvège)* Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015; mettre en œuvre des mesures pour que les filles et les femmes aient accès à tous les degrés de l'éducation; réduire le taux d'abandon scolaire au niveau primaire.	Réalisé	Plusieurs mesures ont été prises pour encourager l'accès des filles à l'école et de lutter contre l'abandon scolaire : - installation des cantines scolaires dans de 256 écoles pilotes dans les régions des Savanes, Centrale Kara et Maritime au profit de 60 934 élèves entre 2008-2013 pour un montant de 3 milliards 236 millions 61 mille 420 FCFA; - mise à disposition d'un soutien scolaire aux enfants en difficulté et un appui aux parents ; - mise en place, en 2013, d'un système d'organisation de classes en sous-cycles évitant ainsi les redoublements entre les cycles afin de réduire le taux d'abandon (arrêté n°080/MEPSA/CAB/SG du 10 oct. 2012 renforcé par une circulaire n° 062/MEPSA/CAB/SG du 11 oct. 2012) **;** - engagement des chefs traditionnels et religieux à proscrire les pratiques coutumières empêchant les filles d'aller à l'école, à travers la déclaration de Notsè le 14 juin 2013 ; - 1 030 élèves dont 50 filles du cours primaire ont été primés dans les localités de Baguida (région maritime) entre 2012 et 2013; - 400 kits scolaires ont été distribués et 500 bourses scolaires octroyées aux meilleurs élèves du secondaire entre 2012 et 2013.
Droits catégoriels		
Droits des femmes		
100.30 *(Bahreïn)* Assurer la protection des femmes.	En cours	Voir les recommandations suivantes. n°s 100.40 (République de Moldova); 100.41(Australie) ; 100.43(Uruguay) ; 100.44.(Argentine)
100.40 *(République de Moldova),* ***100.41*** *(Australie),* ***100.43*** *(Uruguay);* ***100.44***	Réalisé	Le nouveau code des personnes et de la famille adopté en 2012 a éliminé plusieurs dispositions discriminatoires à l'égard des femmes (tels que l'interdiction du lévirat et du sororat). Le Togo a également promulgué la loi n° 98-016 du 17 novembre 1998 interdisant les mutilations

(Argentine) Prendre des mesures pour modifier ou éliminer les coutumes et pratiques culturelles ou traditionnelles qui incitent à la violence ou à la discrimination à l'égard des femmes, en particulier les mutilations génitales féminines, ainsi que les mariages forcés et précoces, les pratiques discriminatoires à l'égard des veuves, le lévirat et l'esclavage.		génitales féminines. Leur taux de prévalence étant passé de 12% en 1996 à 2% en 2012. Sur le mariage précoce, selon l'enquête MICS 4, le taux de mariage précoce est passé de 16% en 2006 à 11% en 2012. A titre d'exemples parmi les mesures prises pour modifier les pratiques : - des exciseuses ont signé, en décembre 2012, à Sokodé un pacte d'abandon de la pratique ; - au cours de la fête de l'abandon de l'excision à Sokodé, 300 femmes se sont engagées pour se départir de leurs instruments d'excision et à dénoncer les cas clandestins. Ces exciseuses ont été initiées aux activités génératrices de revenus.
100.39 *(Niger)* Incorporer au droit interne les normes juridiques internationales visant à éliminer la discrimination culturelle ou traditionnelle fondée sur le sexe, comme il est indiqué dans le rapport national.	En cours	Voir les recommandations **100.36** (Brésil), **100.38** (Chili).
100.42 *(Mexique)* Concevoir des politiques et des mesures pour modifier ou éliminer les coutumes et pratiques qui incitent à la violence ou à la discrimination à l'égard des femmes, dans la famille, le couple, la société et le travail.	En cours	La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) a été validée en septembre 2012. Elle vise la réduction des inégalités socio-culturelles et économiques au sein des familles et dans la société, l'instauration d'un environnement juridique et institutionnel favorable à la non-violence, et prévoit la prise en compte des données statistiques des violences au niveau national. De plus, les mesures suivantes ont été prises : - Intégration de la prévention de la violence dans les politiques sociales et éducatives ; - sensibilisation sur les violences basées sur le genre au profit des représentants des confessions religieuses, des chefs traditionnels, des OSC et des cadres du Ministère de l'Action Sociale et de la Protection de la Femme en Nov. 2013.
100.37 *(Slovaquie),* ***100.57*** *(Slovaquie)* Mener des campagnes de sensibilisation contre les	En cours	Suite à l'adoption de la loi interdisant les mutilations génitales féminines et aux campagnes de sensibilisation, les mutilations génitales féminines ont sensiblement régressé : leur taux de prévalence est passé de 12% en 1996 à 2% en 2012.

stéréotypes sociaux traditionnels afin d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes; élaborer des programmes de sensibilisation et d'information sur les effets préjudiciables des pratiques et coutumes discriminatoires à l'égard des femmes, notamment la pratique des mutilations génitales féminines.		Voir recommandations ***100.40*** *(République de Moldova),* ***100.41*** *(Australie),* ***100.43*** *(Uruguay);* ***100.44*** *(Argentine),* ***100.43*** *(Uruguay).*
100.56 *(Algérie)* Adopter le projet de loi relatif au Code pénal qui prévoit et réprime la violence sexiste.	Non réalisé	
100. 58 (*Canada),* ***100.59*** *(République de Moldova)* Mener une campagne d'information et de sensibilisation sur la violence dans la famille auprès de la population; adopter une loi interdisant la violence dans la famille et prendre des mesures pour garantir sa mise en œuvre; prendre les mesures nécessaires pour combattre efficacement la violence à l'égard des femmes et des filles et se doter d'une législation sur la violence au foyer.	En cours	En vue de contribuer à la lutte contre la violence faite aux femmes, les mesures suivantes ont été prises : - plus de 10 000 élèves, apprentis, patrons et enseignants ont été sensibilisés sur le harcèlement sexuel et le viol dans les cinq chefs-lieux des régions du Togo dans le cadre de 16 jours de campagne annuelle contre les violences faites aux femmes (décembre 2013) ; - une formation de 31 responsables des centres d'écoute sur la prise en charge psychologique des victimes de violences basées sur le genre s'est tenue du 1er au 5 octobre 2012 à Kara. Voir aussi la recommandation **100.42** (Mexique).
100.61 *(Brésil),* ***100.60*** *(Slovaquie,* ***100.62*** *(Cap-Vert)* Accélérer les réformes législatives pour faire en sorte que les actes de violence à l'égard des femmes, tels que la	En cours	Les disposions du code pénal répriment le harcèlement sexuel et les violences conjugales. En 2012, 263 femmes victimes de ces violences ont été prises en charge et les auteurs des violences ont été sanctionnés. Voir 100.42, 100.58 et 100.59 ; harmonisation de la législation avec les instruments (EV).

violence au foyer et le viol conjugal soient qualifiés dans le code pénal; adopter le Code des personnes et de la famille révisé, ériger la violence au foyer en infraction pénale et intensifier la lutte contre les pratiques traditionnelles qui sont discriminatoires à l'égard des femmes ou qui leur sont préjudiciables; mener à bien les réformes législatives nécessaires pour ériger la violence au foyer en infraction pénale, notamment dans le Code pénal; adopter le Code des personnes et de la famille révisé.		La loi portant code des personnes et de la famille a été adoptée et promulguée le 06 juillet 2012.
100.63 *(République de Moldova)* Prendre des mesures supplémentaires pour prévenir et combattre la traite des femmes.	En cours	Un Fonds de solidarité prioritaire, avec l'appui de la France, a été mis en place sur la traite des êtres humains dans le Golfe de Guinée. Pour prévenir et combattre la traite des femmes, un projet de loi sur la traite des personnes est également en cours d'élaboration.
Intensifier la sensibilisation et la formation des femmes au leadership (EV).	Réalisé	En vue d'intensifier la sensibilisation et la formation au leadership des femmes les actions suivantes ont été menées: - 04 ateliers de renforcement sur le leadership et la gestion des affaires ont été organisés dans la région des plateaux, en mai 2012, au profit de 159 femmes et hommes membres de groupements. - une série de formation à l'intention de 300 femmes en vue de promouvoir la participation des femmes à la vie publique a été organisée à Lomé, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong (décembre 2012) ; - novembre 2011, organisation de deux ateliers régionaux de formation des candidates potentielles aux élections législatives et locales en leadership féminin et technique de communication ; - expérimentation de la mise en place des gouvernements des enfants dans les écoles pour promouvoir le leadership de la jeune fille a été réalisée (2012) dans 135 écoles ;

100.68 *(Algérie)* Accélérer l'adoption du projet de loi qui fixe un quota de 30% pour la représentation des femmes dans les organes de décision.	Non réalisé	
100.83 *(Turquie)* Continuer à faire une place particulière à la lutte contre l'analphabétisme des femmes.	En cours	Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme des femmes le gouvernement a : -adopté le décret n°2010-021/PR du 3 mars 2010 portant approbation du plan sectoriel de l'Education qui consacre un volet à l'alphabétisation de la femme. La mise en œuvre dudit plan a permis d'alphabétiser 37 823 femmes entre 2011 et 2013 ; -Elaboration en janvier 2014 de la stratégie de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (AENF). Cette stratégie vise le développement des programmes d'alphabétisation pour les jeunes et adultes de 15-45 ans et le développement des programmes d'éducation non formelle destinés aux enfants âgés de 9-14 ans non scolarisés et déscolarisés précoces
Droits de l'enfant		
100.64 *(Turquie),* ***100.28*** *(Cap-Vert),* ***101.12*** *(Mexique)* Continuer à lutter contre la traite et le travail des enfants; inclure la vente et l'enlèvement d'enfants dans le système de collecte de données de la Commission nationale d'accueil et réinsertion sociale des enfants victimes de traite pour assurer la continuité et l'efficacité de l'action menée en vertu des engagements souscrits dans le cadre des accords de coopération visant à combattre la traite des enfants.	En cours	Entre 2012 et 2013, les programmes mis en œuvre pour lutter contre la traite et le travail des enfants ont abouti : - au retrait de 12 000 enfants victimes ou à risque ; - à l'appui en activités génératrices de revenus (AGR) de 500 familles d'enfants victimes ou à risque. Les données sur la vente et l'enlèvement d'enfants n'ont pas encore été intégrées dans le système de collecte de la Commission nationale. Toutefois, ces données sont prises en compte dans le système national de suivi sur la situation des enfants (tableau de bord des indicateurs). Un avant- projet de loi sur la traite des personnes est en cours d'élaboration. Des dispositions particulières sur la traite des enfants sont cependant contenues dans le code de l'enfant.
100.66*(Uruguay),*	En cours	Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la violence à l'égard des enfants :

101.13 *(Canada)* Prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la maltraitance des enfants, le travail et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la violence à leur égard, en accordant une attention particulière aux cas des enfants qui sont tués par ce qu'ils sont nés avec un handicap ou une malformation ou sans pigmentation, ou parce que leur mère est morte en couches; lutter contre la violence et la maltraitance des enfants et de l'exploitation sexuelle, en assurant la mise en œuvre des lois, au moyen de programmes de sensibilisation et d'information destinées aux parents, aux enseignants, aux agents pénitentiaires et autres professionnels.		- création d'un conseil consultatif des enfants au niveau central, régional et préfectoral pour promouvoir la participation des enfants à la lutte contre la violence à leur égard; - création d'un dispositif d'alerte précoce « Allo 1011», en 2009, qui permet aux enfants et à toute personne d'appeler gratuitement pour dénoncer des cas de violence et d'assurer la prise en charge des enfants victimes de violence dans un centre d'accueil depuis 2011. **Renforcement de capacités des acteurs intervenant auprès des enfants :** - 25 surveillants de prison ont été formés sur la lutte contre la violence et la protection des enfants privés de liberté (décembre 2013) ; - arrêté n°0235/MSPC-CAB du 8 novembre 2013 portant intégration d'un cours obligatoire et permanent en matière de droit et protection de l'enfant dans les curricula de formation de la gendarmerie et de la police nationales ; (540 officiers de police judiciaire ont été formés dans toutes les régions de 2011- 2013) ; - 273 enseignants et chefs d'établissement de 29 établissements scolaires et 33 inspecteurs de l'enseignement secondaire ont été renforcés sur les alternatives à la violence dans les écoles dans les régions Maritime, Plateaux et Kara en 2013 ; - 160 professionnels de la santé des régions Maritime , Plateaux, Centrale et de la commune de Lomé ont été formés aux droits de l'enfant en général et en particulier la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation sexuels entre 2012 et 2013; - 560 travailleurs sociaux sur toute l'étendue du territoire ont été formés sur les droits et la protection des enfants notamment la prise charge des enfants auteurs et victimes entre 2011 et 2013 ; - 201 agents communautaires de protection des enfants ont été formés et équipés pour sensibiliser les familles dans les régions des savanes et de la Kara en 2013. **Protection d'enfants victimes :** Financement du projet de lutte contre le travail des enfants par l'éducation (CECLET) qui a permis de retirer 100 filles victimes et de les réinsérer (2012-2013); **Actions préventives** : - un système d'observation, de contrôle et de suivi du travail et de l'exploitation sexuelle des enfants a été mis en place au niveau régional, préfectoral et communautaire permettant d'effectuer une surveillance dans les zones à haut risque. Ce système a aussi un mandat de mener des actions de sensibilisation en vue de prévenir l'exploitation des enfants (2013) ; - élaboration d'un programme de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants auprès des exploitants d'hôtels, de motels, d'auberges et de maisons closes; - engagement des chefs religieux et traditionnels dans la déclaration de Notsè, à lutter contre l'infanticide des enfants qui naissent avec un handicap et le phénomène des enfants dits sorciers ;

		- réalisation d'une étude dénommée « Enquête nationale sur l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants de 08 à 17 ans » en 2013 ; - réalisation d'une étude en 2012 sur les pratiques sociales préjudiciables aux enfants (infanticide, mariage précoce, MGF) et élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation auprès des leaders traditionnels et religieux (avril-juin 2013).
100.28 *(Cap-Vert),* ***100.29*** *(République islamique d'Iran)* Adopter le texte relatif à la politique nationale de protection de l'enfance dont la rédaction a été achevée en 2008; élaborer un plan d'action national aux fins de la mise en œuvre des droits de l'enfant et adopter un mode d'approche globale des droits de l'enfant.	Non réalisé	
100.24 *(Hongrie)* Établir un comité national des droits de l'enfant.	En cours	L'avant-projet de décret portant création du comité national des droits de l'enfant prévu par le code de l'enfant adopté en 2007 est en cours de rédaction par un comité composé des représentants des ministères, des OSC et des partenaires techniques et Financiers.
101.3 *(Chili)* Conformément aux recommandations faites par le Comité des droits de l'enfant au sujet de la discrimination à l'égard des enfants vulnérables, en particulier à l'égard des filles et à l'égard des enfants handicapés, envisager de réviser la législation de façon à garantir l'application du principe de non-discrimination.	Réalisé	Le Code de l'enfant adopté et promulgué en 2007 a intégré les principes de non-discrimination en son article 5.
Droits des personnes en situation de handicap		
100.45 *(Slovénie)* Lutter contre l'exclusion des personnes handicapées dans la famille et dans la communauté par une action éducative et des	En cours	Plusieurs mesures ont été prises en faveur des personnes handicapées, comme suit : - des agents bénévoles sur la réadaptation à base communautaire, chargés d'effectuer des tâches de dépistage précoce des déficiences et des gestes simples de réadaptation ont été formés et installés sur l'ensemble du territoire ;

mesures ciblées et concrètes, en consultation avec les organisations de personnes handicapées.		- les personnes handicapées ont été intégrées dans la composition des comités villageois de développement ; - la révision de la loi de 2004-005 du 23 avril 2004 sur les personnes handicapées afin de la rendre conforme à la Convention est en cours ; - validation d'un document d'accès inclusif au marché de l'emploi le 23 janvier 2014.
100.46 *(Djibouti),* ***100.64*** *(Turquie),* ***100.80*** *(Slovaquie),* ***100.79*** *(Slovénie)* Créer des conditions favorables afin de faciliter l'accès des personnes handicapées, et les enfants handicapés à l'éducation; faire en sorte que les enfants handicapés sachent qu'ils ont le droit de recevoir une instruction dans des conditions d'égalité.	En cours	Les mesures suivantes ont été prises pour la promotion de l'éducation inclusive : - formations spécialisées pour les enseignants afin d'améliorer la gestion et l'intégration des enfants handicapés dans toutes les régions; - subvention accordée par le gouvernement en 2012, aux ONG et associations notamment la Fédération togolaise des associations des personnes handicapées (FETAPH) pour entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées.
Groupes vulnérables		
100.47 *(Djibouti)****, 100.73*** *(Viet Nam)* Prendre des mesures appropriées pour assurer une meilleure protection des groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, les femmes, les enfants, et les pauvres.	En cours	En vue d'améliorer la protection des groupes vulnérables, les mesures suivantes ont été prises : - élaboration d'une Stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables assortie d'un plan d'action en 2013; - démarrage du Fonds national de finance inclusif permettant aux populations vulnérables d'avoir accès au financement (janvier 2014). Pour l'année 2014, il est prévu un crédit de 900 000 000 de FCFA; - validation de la stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées au Togo et de son plan opérationnel 2013-2015 en mars 2013 ; - mise en place d'un système centralisé de détection et de référencement des enfants vulnérables et victimes de maltraitance par le gouvernement avec l'aide de plusieurs institutions telles que Terre des hommes, l'Unicef, Plan Togo, des ONG nationales, et même des entreprises privées ; - inclusion des droits de l'enfant dans les programmes de formation de la police et de la gendarmerie par arrêté ; - renforcement des capacités des ministères pour la sensibilisation des populations vulnérables, notamment les personnes âgées, à leurs droits.
100.12 *(Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)* Modifier les textes législatifs	En cours	Les lois portant code des personnes et de la famille (loi n° 2012-014 du 06 juillet 2012) et code de l'enfant (loi n° 2007-017 du 06 juillet 2007) ont été modifiées conformément aux obligations internationales en ce qui concerne les enfants et les femmes.

portant sur les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées pour les rendre conformes à ses obligations internationales.		
Intensifier la lutte contre l'analphabétisme (EV) ***100.84*** *(République islamique d'Iran)* Intensifier les efforts pour combattre l'analphabétisme.	En cours	Voir recommandation **100.83 (Turquie)**
101. 21*(République islamique d'Iran)* Faire en sorte qu'une information relative au VIH soit systématiquement intégrée aux cours de formation technique.	En cours	Depuis 2010, l'arrêté n° 2010/010/METFP/CAB/SG du 10 mai 2010 instituant l'enseignement obligatoire de l'éducation préventive en matière de VIH-sida et IST dans l'enseignement technique et la formation professionnelle est en vigueur. La matière enseignée est intitulée « éducation sanitaire à l'école pour la prévention du sida et les infections sexuellement transmissibles (IST) ». **Mesures de formation en 2012:** - formation de 102 prestataires pour la prise en charge du VIH et des IST ; - formation de 50 prestataires, acteurs associatifs et publics sur l'éducation thérapeutique en vue de l'amélioration de l'observance au traitement des ARV.
Requérants d'asile et réfugiés		
101. 23 *(États-Unis d'Amérique)* Codifier les politiques existantes concernant l'octroi de l'asile et du statut de réfugié.	Réalisé	Adoption de la Loi n° 2000-019 du 29 déc. 2000 portant statut des réfugiés au Togo. Adoption du décret n°2002-008/PR du 7 février 2002 portant nomination des membres de la commission nationale pour les refugiés.
Travail forcé et prostitution, traite		
100.65 *(États-Unis d'Amérique)* Achever et promulguer les projets de loi interdisant le travail forcé et la prostitution forcée des adultes ; Intensifier les efforts pour faire en sorte que les responsables de la traite soient jugés et condamnés à des peines	En cours	Les articles 92-96 du code pénal répriment la prostitution forcée appelée « proxénétisme », il en va de même des articles 387-394 du code de l'enfant. **Jugements et condamnations :** - En 2012, 110 cas de traite d'enfants ont été signalés, 106 ont fait l'objet d'une enquête ayant débouché sur 80 poursuites et 69 condamnations. - En 2013, 85 cas de traites ont été signalés, 81 ont fait l'objet d'une enquête ayant débouché sur 62 poursuites et 40 condamnations ; - En 2013, 25 cas de violences sexuelles ont été signalés. Les dossiers sont actuellement à

suffisamment lourdes, conformément à la législation existante.		l'instruction en vue de leur jugement par la Cour d'Assises.
5. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE, ET COOPÉRATION INTERNATIONALE		
100.13 *(Algérie)* Solliciter une assistance technique pour harmoniser la législation nationale avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés.	En cours	Une assistance technique a été obtenue auprès de l'UE et de la France pour harmoniser le code pénal et le code de procédure pénale avec les instruments internationaux. De même, le nouveau code des personnes et de la famille a été adopté avec l'appui de l'UNFPA en juillet 2012.
100.86 *(Turquie)* Poursuivre la coopération avec les partenaires internationaux et assurer une répartition efficace des ressources consacrées à la promotion des droits de l'Homme.	En cours	Plusieurs partenaires internationaux sont sollicités dans le domaine afin d'assurer une répartition efficace des ressources. A titre d'exemples : - Avec le PNUD et le HCDH, les plans de travail annuels sont élaborés dans le domaine des droits de l'Homme. - L'UE (dans le cadre du projet ATLAS) et le HCDH ont permis de réviser la Loi organique sur la CNDH pour l'intégration du MNP. - L'OIF a apporté son appui pour l'élaboration du rapport à mi-parcours de l'EPU.
100.87 *(Ouganda),* ***100.88*** *(Angola),* ***100.89*** *(Sénégal)* Demander l'aide nécessaire conformément aux priorités nationales, en vue d'améliorer les conditions de vie générales de la population; réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.	En cours	En vue d'améliorer les conditions de vie générales de la population, l'Etat a reçu une aide pour : - des plates-formes électriques (BAD) ; - des équipements en matériel (UNFPA) ; - des fonds de garantie pour les groupements de femmes et de jeunes partenaires nationaux (Togo-télécoms). L'Etat: - met en œuvre un projet d'urgence de réalisation sociale en 2011 pour la réalisation d'ouvrages de drainage des eaux fluviales (un bassin de 50 000 mètres cube) avec volet d'adduction d'eau potable pour 88 000 personnes dans 15 villages (15 forages réalisés en 2013), avec le volet amélioration de l'accès à l'électricité (installation de cabine de basse tension), distribution de 3000 lampes fluo- compact déc. 2013-février 2014 ; - construction des mini-adductions d'eau potable et des forages ; 500 forages qui doivent desservir plus de 1 250 000 personnes en milieu urbain, semi-urbain et rural ce qui a permis d'augmenté la desserte en eau potable de 2% ; - mise en place d'un comité interministériel de contrôle de la qualité de l'eau en 2013. S'agissant des **OMD**, « Accès aux services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain », des actions ont été menées entre 2012 et 2013:

		- construction de 18 mini-adductions d'eau potable en milieu semi urbain ; - 700 nouveaux forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) en milieu rural ; - 23 chefs lieux de préfectures sont dotés de réseaux d'adduction d'eau potable ; - Le taux de desserte en eau potable est passé de 42 à 44% sur le plan national ; - Opérationnalisation du comité interministériel de contrôle de la qualité de l'eau (ensachée ou embouteillée); - 13 décrets d'application de la loi portant code de l'eau ont été pris ; - La politique sous-sectorielle de la stratégie et du plan d'action national de l'assainissement collectif a été approuvé en novembre 2012 ; - Le projet de réalisation du 4ème lac est lancé en 2012 ; - des zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) sont crées dans les zones rurales permettant à plus de 2000 producteurs dont 850 femmes de s'auto-employer et de réduire la pauvreté ; - Le 4e rapport sur l'état d'avancement des OMD a été validé en janvier 2014.
100.71 *(Viet Nam)* Continuer à apporter son soutien et sa coopération aux organisations régionales et internationales, aux institutions financières en Afrique, au système des Nations Unies et aux autres partenaires de développement afin de tirer parti de tous les avantages du Togo pour en faire un centre économique et commercial majeur.	En cours	Le gouvernement entretient de nombreuses coopérations avec les institutions financières et les partenaires de développement. Par exemple : - avec la BID en 2012, pour un projet d'appui institutionnel au Ministère de la Planification ; - avec le PNUD, pour le renforcement de capacités ; - avec la BAD, pour un renforcement de capacités pour la planification, la programmation et la budgétisation ; - avec l'ICF, pour la mise en place de la Cour d'arbitrage du Togo (CATO) ; - l'organisation des foires commerciales sous-régionales et internationales.